



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 23  
Date de convocation : 19/11/2014

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 novembre 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL, MM. BRUEY, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA (a procuration pour Mme ULAMNN), Mmes DAUGREILH, DARGELASSE.

**Etaient excusés :** Mmes ULMANN (a donné procuration à M. TAUZIA), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G  
Délibération n°12**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : APPROBATION DE L'EXTENSION DE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA PLANIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-17 (relatif au transfert de compétence) et L. 5721-2 (relatif aux modifications statutaires).

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1996 portant création de la Communauté de communes du Pays Tarusate.

**VU** les statuts de la Communauté de communes du Pays Tarusate.

Considérant la délibération de la Communauté de communes du 6 novembre 2014 décidant d'étendre ses compétences à la « planification des documents d'urbanisme ».

M. le Maire de TARTAS expose que suite à la réunion du conseil communautaire, il convient que le conseil municipal de TARTAS se prononce sur ce transfert de compétence.

.../...

Identifiant unique\*: 040-214003139-20141124-2014\_G12-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:47

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:51



\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP)

Aussi il est proposé :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Tarusate dans leur partie relative aux compétences obligatoires
- d'ajouter aux dits statuts la compétence ainsi libellée « planification des documents d'urbanisme ».

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Tarusate dans leur partie relative aux compétences obligatoires.

**AJOUTE** aux dits statuts la compétence ainsi libellée « planification des documents d'urbanisme ».

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES